

PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 17 Mai 2022 à 19 heures

Date de convocation : 10 mai 2022

Présents : Pascal BARBERET, Christine SIGONNEAU, Dominique MOREL, Élisabeth NOYEMIAN, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Serge SAUVAGERE, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline PORTOLES, Céline PARIS, Florence CAPITAIN,

Absents excusés : Clémence HARNIST, Romain BELIGAT, Justin SAFFROY

Secrétaire de séance : Séverine TROMPARENT

Le quorum étant atteint avec 12 présents, à l'ouverture de la séance ordinaire, le Conseil peut délibérer.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 07 avril 2022
- Souscription d'un emprunt in fine pour le lotissement
- Demande de subventions des associations (complément ADMR, AFSEP)
- Redevance d'occupation du domaine public GRDF
- Pacte départemental 2022-2027
- Avant-projet SDEY passage piétons RD 965
- Délégation donnée au maire pour la souscription de contrats de travail de remplacement
- Affaires diverses : tableau des élections législatives des 12 et 19 juin
- Tirage au sort des jury d'assises : établissement de la liste préparatoire

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022.

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 07 avril 2022 qui est approuvé à l'unanimité des présents à l'ouverture de la séance

2. SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT IN FINE POUR LE LOTISSEMENT

Délibération n° DE 2022- 30 (visa de la Préfecture le 23/05/2022)

Vu la délibération en date du 20 janvier 2022 décidant l'acquisition du terrain cadastré section AC parcelle 447, d'une contenance de 9709m², au prix net vendeur de 237 000 €, afin de créer un nouveau lotissement communal

Vu la création du budget lotissement par délibération 2022-05 du 17 mars 2022 et la délibération 2022-06 autorisant le maire à négocier après des établissements bancaires un emprunt in fine

Considérant la nécessité de recourir à l'emprunt afin de réaliser le projet de lotissement communal et les deux offres de crédit reçues et étudiées par les membres du conseil en séance

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de retenir le contrat de prêt relais de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté aux conditions suivantes :

- Montant : 600 000 € ;
- Durée : 3 ans ;
- Taux fixe de 0.99 % l'an ;
- Modalités de remboursement : paiements trimestriels des intérêts ; remboursement du capital in fine ;
- Déblocage des fonds : possible sur 6 mois à date de l'émission du contrat ;
- Remboursement anticipé : Partiel ou total à toute date sans frais ni pénalités ;
- Frais de dossier : 0.05% déduit du premier déblocage de fonds ;

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de prêt relais

3. DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS (COMPLEMENT ADMR, AFSEP)

Délibération n° DE 2022-31 (visa de la Préfecture le 23/05/2022)

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (art 9.1 & 10)

Considérant les crédits prévus au budget primitif 2022

Considérant les demandes de subventions reçues

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 1000.00 € à l'ADMR et de ne pas répondre favorablement à la demande de subvention de l'AFSEP.

4. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GRDF

Délibération n° DE 2022-32 (visa de la Préfecture le 23/05/2022)

Monsieur le Maire demande l'approbation du conseil municipal pour que la commune puisse percevoir les redevances d'occupation du domaine public des réseaux gaz, pour l'année 2022 conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007 ;

La redevance d'occupation du domaine public concernant l'année 2022 pour le gaz est calculée en fonction du linéaire de canalisations de distribution de gaz implantées sur le domaine communal soit une RODP 2022

$GRDF = [(0,035 \times 6769) + 100] \times 1.31 = 441.37 \text{ €}$ arrondi à **441 €**

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

DECIDE d'accepter le montant de la redevance RODP 2022 des réseaux gaz

AUTORISE le maire à émettre le titre

5. PACTE DEPARTEMENTAL 2022-2027

Délibération n° DE 2022-33 (visa de la Préfecture le 23/05/2022)

Monsieur le Maire rappelle que la Loi donne au Département « compétence pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale sur le territoire départemental, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des régions et des communes ».

Dans l'optique de réaffirmer son rôle dans l'accompagnement et la réponse aux besoins des communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et de renforcer autant la lisibilité de l'action départementale que la cohérence de l'action publique de proximité, le Département de l'Yonne a adopté lors de sa session du 18 mars 2022 un nouveau plan de soutien aux territoires ambitieux pour la période 2022-2027, doté de 36 millions d'euros (M€), dont 32 M€ mobilisables via une contractualisation entre le Département, les EPCI et les communes.

Cette politique sera mise en œuvre par la mise en place d'un "pacte Territoires", au niveau du périmètre de l'EPCI, signé par le Président du Département de l'Yonne et les exécutifs locaux, à savoir les maires des communes membres et le président de l'EPCI.

Dans le détail, ce plan de soutien du Département de l'Yonne dit « *Pacte Yonne Territoires* », objet du contrat de territoire, est composé des dispositifs suivants :

- *Villages de l'Yonne* + : **10 M€** pour le soutien aux projets de toutes les communes de l'Yonne, hors Sens et Auxerre. Ce sont des projets à rayonnement local ou communal. Le montant plancher du projet est de 5 000 € et le plafond de 200 000 €. Le taux de subvention maximum sera de 40% et le plafond de 80 000 €.
- *Ambitions pour l'Yonne* : **18 M€** pour le soutien aux projets des EPCI et des communes. Ce sont des projets qui participent à l'attractivité globale du territoire de l'EPCI en matière de tourisme, de résidentialisation, de culture, de sport, d'aménagements urbains, d'accueil de nouvelles populations... dans toutes les politiques publiques. Le montant plancher du projet est fixé à 200 001 €, sans plafond. Le taux de subvention maximum sera de 30% plafonné à 500 000 €.

Ces projets portés dans le cadre du dispositif *Ambitions pour l'Yonne* pourront se voir majorés dans le cadre du 3ème fond, à savoir *Ambitions* + : ce fond de **4 M€** sera destiné aux projets qui rentreront dans les politiques prioritaires du Département : attractivité touristique et résidentielle, développement et usages numériques, transition écologique (énergies renouvelables, voies douces, bâtiments à énergie positive -BEPOS-, requalification d'un site existant) et solidarités (enfance, famille, ...).

Ainsi, ces projets pourront bénéficier d'une bonification du taux de subvention de 20 points maximum, avec un montant de subvention plafonné à 800 000 € au total (*Ambitions pour l'Yonne* et *Ambitions* +).

Un dossier par an, par commune et par dispositif pourra être subventionné sauf dérogation accordée par le comité local de suivi.

Ce "pacte Territoires" prend la forme d'un contrat adopté par les assemblées respectives des contractants comprenant une enveloppe financière déterminée servant à accompagner des projets précis, initiés et portés par les EPCI et les communes. Établi pour la période 2022-2027, ce contrat sera mis en œuvre dès sa signature avec une programmation annualisée.

Un « comité local de suivi » sera chargé de l'animation et de la mise en œuvre du dispositif. Celui-ci se réunira deux fois par an. Chaque comité, présidé par le Département, réunira les conseillers départementaux du secteur, les Maires du territoire ainsi que le Président de l'intercommunalité.

Il vous est ainsi proposé, afin que notre commune puisse continuer à bénéficier du soutien du Département de l'Yonne dans le financement de nos projets dans le cadre des dispositifs détaillés ci-dessus, d'adopter le contrat de territoire ci-annexé qui permettra dès à présent à notre collectivité de solliciter les aides départementales et de s'inscrire dans cette nouvelle dynamique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide

- **d'approuver** les termes du contrat de territoire ci-annexé ;
- **d'autoriser** monsieur *le Maire* à signer le contrat de territoire ci-annexé ;
- **d'autoriser** monsieur *le Maire* à signer les avenants au contrat à intervenir ;
- **d'autoriser** monsieur *le Maire* ou son représentant en cas d'absence à représenter sa collectivité dans le comité local de suivi ;

6. AVANT-PROJET SDEY PASSAGE PIETONS RD 965

Délibération n° DE 2022-34 (visa de la Préfecture le 31/05/2022)

Le Maire informe l'Assemblée du projet de travaux d'éclairage public avenue de la Puisaye afin de sécuriser le passage piéton sur la RD965. Un avant-projet a été réalisé par le SDEY, celui-ci propose la pose de 2 candélabres ainsi qu'une solution de balisage du passage piéton par la pose de 6 plots encastrés,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

VALIDE l'avant-projet établi par le SDEY

ACCEPTE le plan de financement des travaux selon le tableau ci-après,

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	SDEY HT 50%	Part commune HT 50%
Eclairage Public	18 425.54 €	15 354.62 €	3 070.92 €	6 141.85€	9 212.77 €

S'ENGAGE à participer au financement desdits travaux et, si les travaux sont supérieurs à 15 000 € TTC, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci.

REGLERA le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'année 2022 – article 204

7. DELEGATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SOUSCRIPTION DE CONTRATS DE TRAVAIL DE REMPLACEMENT

Délibération n° DE 2022-35 (visa de la Préfecture le 23/05/2022)

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité

- d'autoriser le maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir les crédits au budget.

8. TIRAGE AU SORT DES JURY D'ASSISES : ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE

Le conseil municipal doit désigner par tirage au sort 3 personnes inscrites sur la liste électorale de la commune et âgées d'au moins de 23 ans au 31/12/2022. Elles seront inscrites sur la liste préparatoire des personnes susceptibles de remplir les fonctions de jurés. Le tirage au sort est le suivant :

- 032 BARBERET Elise
- 673 RIGNAULT Jean-Philippe
- 665 RENAUDIN Jack

9. AFFAIRES DIVERSES : TABLEAU DES ELECTIONS LEGISLATIVES DES 12 ET 19 JUIN

- **Tableau des élections législatives des 12 et 19 juin** Le Maire rappelle les dates des élections législatives, afin que les conseillers puissent s'organiser pour tenir les bureaux de vote (ouverture de 8h00 à 18h00) et demande aux conseillers présents de se positionner sur les créneaux horaires de permanence proposée.

Il informe que ces élections se tiendront à la salle des fêtes qui est le bureau de vote habituel de la commune.

Pascal BARBERET remercie les membres de l'ASCV et Villefargeau cyclo pour l'organisation des activités qui ont eu lieu le 14 mai « Les foulées Villefargeaulaises » et « Mai à vélo ». Il remercie également les membres du conseil et les employés communaux pour cette belle réussite.

- informe le conseil que le service Médiation-Animations-Déchets -Sensibilisation de la communauté de l'Auxerrois propose dans le cadre de la réduction des déchets, une animation sous forme de TROC.

Il sera proposé aux administrés d'apporter des objets en état de fonctionnement dont ils n'ont plus l'utilité et / ou, éventuellement effectuer des échanges avec d'autres usagers. Ceci pour donner une seconde vie à ces objets au lieu de les déposer en déchetterie. Le conseil trouve l'idée intéressante. Cette manifestation se déroulera sur la place de la mairie les matins des jeudis 30 juin et vendredi 1^{er} juillet (la place de la mairie sera interdite à tout véhicule).

- annonce que Mme TROMPARENT a accepté d'être la représentante de la commune au sein du groupe du comité de pilotage en cours de construction dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial à bâtir pour la Communauté de l'Auxerrois.

- fait un point sur sa dernière rencontre avec les potentiels repreneurs du commerce Une étude de marché avant installation va être réalisée. Un questionnaire sera soumis aux habitants, il sera déposé dans les boîtes aux lettres. Ce questionnaire a pour but de connaître les attentes des habitants vis-à-vis du projet. Il conviendra de répondre à ce questionnaire.

Si une réouverture a lieu, elle se fera fin septembre.

10. TOUR DE TABLE

Christine SIGONNEAU - signale la présence de chenilles processionnaires au cimetière

- informe qu'il y a eu 4 inscriptions à l'école pour la rentrée prochaine

Dominique MOREL – informe qu'il a des rendez-vous jeudi avec d'autres entreprises pour établir des devis pour l'aménagement de la rue du Manoir (voirie, trottoir...)

- signale que le problème de l'éclairage public au lotissement des Champbleaux est dû à la présence d'un reptile dans le poste, les services communaux vont faire le nécessaire avant le passage pour réparation de l'entreprise de maintenance.

- annonce que la participation du CFA aux travaux du lavoir des Bruyères est terminée, le reste des travaux sera réalisés par les bénévoles de l'association.

Elisabeth NOYEMIAN- déplore les dégâts commis par les élèves de l'école primaire dans les toilettes (lavabo arraché, WC bouché par des rouleaux de papiers etc....) ainsi que les cailloux lancés sur l'église qui risque de casser les vitraux, elle demande que soit remis le grillage entre la cour de l'école et l'église.

- signale des dégradations dans les airs de jeux (boulons devisés dans la cabane au stade, planche arrachée ...)

-informe que la bande au milieu du « dépose minute » sera enlevée prochainement

Jean-Louis MANGIN - demande le coût du feu d'artifice tiré le 14 mai et souhaite savoir s'il y aura un second feu en octobre à la fête du village. Le maire répond que le feu a coûté 3 000 € et qu'exceptionnellement cette année il y aura deux feux d'artifice puisqu'il maintient celui de la fête du village.

Gérard NIMSGERN - fait le point sur les 2 manifestations qui ont eu lieu en mai, l'exposition des vieilles voitures au château et les « Foulées Villefargeaulaises » - 109 inscrits aux foulées ce qui est très satisfaisant pour une 1^{ère} édition, le parcours a beaucoup plus aux participants, l'an prochain non tenu par les horaires de l'inauguration les horaires seront modifiés.

Serge SAUVAGERE - demande à quelle date vont commencer les travaux prévus à l'église, le maire répond que ces derniers sont soumis aux accords de subventions et ne peuvent commencer avant, mais normalement les travaux commenceront à l'automne.

Le maire informe le conseil qu'il a rencontré l'association paroissiale et le prêtre et qu'il a été décidé de retirer tous les bancs de l'église, après la réfection du sol il faudra donc que le conseil revoit le choix des assises à mettre dans l'église

Jean-Pierre SINDONINO – informe que le nettoyage du terrain a été fait par les bénévoles du tennis, mais qu'avec le tirage du feu d'artifice il est à nouveau sale, les employés sont chargés d'effectuer ce nettoyage dès demain matin.

- déplore qu'il soit dommage qu'ils ne puissent même pas laisser d'outils sur le terrain sans se les faire voler.

Séverine TROMPARENT – Signale un jeu cassé au terrain de foot ainsi qu'une plaque explicative sur le City, côté rue.

Céline PORTOLES – signale des pavés encore descellés aux Chailleux

- déplore les dépôts sauvages de déchets verts et autres sur la bande verte le long du champ au sein du lotissement, il est décidé de mettre en place un panneau rappelant l'interdiction de déposer des déchets et les amendes encourues.

- signale que le radar pédagogique ne fonctionne pas direction Auxerre-Villefargeau, Dominique MOREL explique que la batterie du radar se recharge grâce à l'éclairage public et que les créneaux horaires programmés ne doivent plus suffire à la recharger il faudra peut-être réfléchir à une solution solaire.

- rappelle le problème causé par un arbre chez un habitant des Chailleux, le maire l'informe que cet arbre va être abattu prochainement

Florence CAPITAIN – tient à souligner le très bon travail de nettoyage des employés communaux au hameau des Bruyères. Serge SAUVAGERE fait le même constat pour le bourg.

- informe qu'en tant que représentante des parents d'élèves elle va préparer un mot et demander aux institutrices de le mettre dans le cahier des enfants pour réexpliquer aux parents le principe de la place « dépose minute » crée vers la cantine rue du Moulin.

Céline PARIS est ravie du fleurissement réalisé sur la place, cela l'embellit

Prochain conseil courant Juin

L'ordre du jour étant épuisé la séance s'achève à 20h35